

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-388

Agriculture environnement

Terrains
Lieu dit « Marcelet »
Commune de Riorges

Contrats de prêt à usage
du 1^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024 inclus
et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 avec
Alain MONCORGE

Certifié exécutoire	28 DEC. 2023
Reçu en préfecture	28 DEC. 2023
Publié	28 DEC. 2023

Le Président de Roannais Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider en qualité de prêteur, ou accepter, en qualité d'emprunteur, de conclure des contrats de prêts relatifs à des biens immobiliers et mobiliers, quelle que soit la durée du prêt ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 relative au catalogue des tarifs 2024 ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Éric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire des parcelles de terrain, cadastrées section BO numéros 48, 16, 67 et section AO numéro 134 situées lieu dit « Marcelet » sur la commune de Riorges, qui nécessitent d'être entretenues ;

Considérant que la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) a confié l'organisation de la 85^{ème} édition de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme, qui se déroulera à Roanne du 20 au 28 juillet 2024, au Club des Cyclotouristes Roannais ;

Considérant que le Club des Cyclotouristes Roannais a sollicité Roannais Agglomération pour la mise à disposition de terrains précités en vue de créer un camping fédéral temporaire afin d'accueillir les participants à cette 85^{ème} édition de la semaine fédérale du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024 ;

Considérant que Monsieur Alain MONCORGE demeurant à Saint Romain la Motte souhaite bénéficier en dehors de la période de prêt au Club des Cyclotouristes Roannais des parcelles de terrain précitées pour son activité d'élevage et d'herbage d'été ;

Considérant que deux contrats de prêt à usage sont nécessaires pour formaliser les conditions d'occupation de ces parcelles avec Monsieur Alain MONCORGE, l'un du 1^{er} janvier au 31 mai 2024 et l'autre du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024, permettant l'entretien des parcelles sur ces périodes ;

DECIDE

- D'approuver les deux contrats de prêt à usage avec Alain MONCORGE, exploitant agricole, domicilié 761 chemin Marc SANGNIER à SAINT ROMAIN LA MOTTE (42640) ;
- De dire que ces prêts à usage concernent l'occupation de parcelles de terrain cadastrées section BO numéros 48, 16, 67 et section AO numéro 134, pour une surface totale de 16 ha 68 a 51 ca, situées lieudit « Marclat » sur la commune de Riorges ;
- De dire que les prêts à usage sont accordés successivement du 1^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024 puis du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 inclus ;
- De préciser que ces occupations sont consenties exclusivement pour la récolte de foin et de pâturage ;
- D'indiquer que les occupations sont consenties à titre gratuit.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

